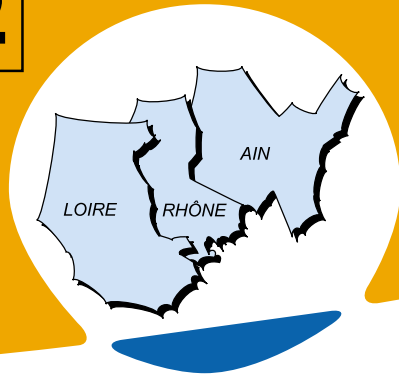


-Info... Compagnie

AVRIL 2004

N°

42



EDITORIAL DU PRÉSIDENT



LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Mes chers Confrères,

Ce début d'année 2004 a vu la mise en place progressive des réformes et nouvelles obligations nées de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003.

Votre compagnie a essayé de vous apporter son concours au travers de nombreuses actions d'information, et notamment de réunions organisées sous forme de «5 à 7», remplissant ainsi l'une de ses missions essentielles qui est de mettre à la disposition de ses membres les informations apparaissant nécessaires au bon exercice de la profession.

S'agissant de la nouvelle rédaction de l'article L225-235 1^{er} et 2^{ème} alinéas du Code de commerce, le commissaire aux comptes doit justifier ses appréciations sur les comptes qu'il a audités.

La Compagnie Nationale a proposé dans le cadre de ses avis techniques plusieurs exemples, dans les cas de réserves ou de refus de certifier, dont on peut s'inspirer dans la rédaction de nos rapports. Cela ne concerne qu'une minorité des cas que nous avons à traiter.

Le plus souvent, nous sommes amenés à certifier purement et simplement les documents financiers qui nous sont proposés. Dès lors, cette aide peut apparaître comme étant insuffisante pour rédiger nos rapports.

Toutefois, pouvait-il en être autrement ?

Était-il, en effet, possible d'envisager une rédaction qui puisse s'appliquer au plus grand nombre de cas, sans risquer de restreindre notre réflexion, sans risquer de nous conduire à reprendre de manière trop automatique des

formules impropres au dossier, voire trop générales ?

Alors, nous devons réfléchir et analyser les points importants qui servent de base à notre certification.

Peut-être ne sommes nous pas quelquefois totalement satisfaits de nos rédactions ? Dès lors qu'elles n'induisent pas le lecteur en erreur, qu'elles ne comportent pas de formules qui risquent de se confondre avec une réserve, ces rédactions seront recevables. Prenez soin de focaliser votre attention sur ce qui est essentiel, sans être dispensateur d'information. Vous identifierez bien ici le lien qui doit exister entre les comptes et l'annexe, qui elle, donne de nombreuses informations.

En second lieu, les dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-237 du code de commerce concernent le rapport du président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ces nouvelles dispositions sont applicables aux sociétés anonymes et à toute personne morale faisant appel public à l'épargne, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2003.

C'est une nouvelle obligation qui est créée dans le cadre du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne, pour les présidents, d'avoir à rédiger ce rapport sur le contrôle interne (ainsi que sur le mode de fonctionnement du conseil).

Ce rapport peut avoir un contenu très large puisque le contrôle interne peut concerner la quasi-totalité des mesures prises pour assurer une sécurité satisfaisante à l'entreprise.

Ces mesures peuvent aussi avoir pour objet de veiller à ce que les orientations définies par les organes sociaux soient effectivement prises en compte par ceux qui ont à les mettre en œuvre. Elles peuvent également avoir pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux, sont sincères et reflètent bien la réalité de l'activité et de la situation de la société.

Le commissaire aux comptes établira un rapport sur les informations figurant dans le rapport du président sur la partie comptable et financière du contrôle interne tout en ayant une lecture critique des autres informations données et qui pourraient ne pas être le reflet de la réalité.

Pour le premier exercice d'application de ces dispositions, des difficultés sérieuses peuvent apparaître en particulier dans les petites et moyennes entreprises par le fait qu'il sera parfois difficile d'obtenir un rapport du président.

Il convient de savoir que ce rapport est évolutif et qu'il peut, bien sûr, être amélioré pour les exercices futurs.

S'agissant d'une obligation légale dans les S.A., il est important de veiller à ce que ce rapport soit établi dès 2003. Il sera complété et amélioré par la suite.

Le commissaire aux comptes doit veiller au respect des lois et règlements, il ne peut en être autrement, même si cela comporte des difficultés.

JEAN BACHELET

INFO... TECHNIQUES

UN GRAND CHANTIER INFORMATIQUE POUR LA PROFESSION

La Compagnie Nationale a lancé, en septembre 2003, un appel d'offres pour réécrire une nouvelle version de notre Extranet. Après plusieurs mois de rédaction d'un cahier des charges et de consultation de SSII, la Compagnie a confié, fin janvier 2004, la maîtrise d'œuvre de ces travaux à la société UNILOG qui devrait livrer les différents modules de cette nouvelle version de notre outil informatique entre septembre et décembre 2004.

Il s'agit de transformer notre EXTRANET en un véritable portail d'accès, non seulement à des services mis à disposition des confrères par la CNCC, mais aussi à des services fournis par des opérateurs extérieurs.

Parmi les fonctionnalités «institutionnelles» auxquelles ce portail donnera accès, on peut citer :

- La gestion de l'annuaire professionnel
- La messagerie interne
- Les demandes de dérogation
- Les déclarations d'activité, en améliorant beaucoup la convivialité de cet outil
- La gestion du contrôle de qualité (examens d'activité article 66 et contrôles CENA)
- La documentation
- La gestion de l'ensemble de la formation (Diffusion du catalogue, gestion des inscriptions, délivrance des attestations) sous le mode traditionnel des séminaires mais aussi

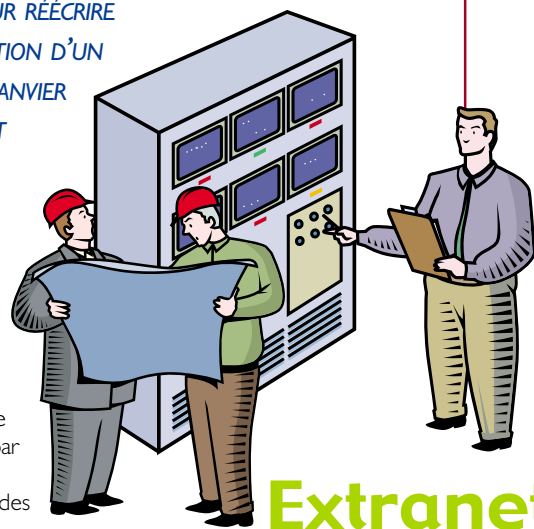
sous le mode nouveau du e-learning

- La «boutique» de la CNCC (Achats en ligne de documentations)

Au delà de ces fonctionnalités institutionnelles, la Compagnie souhaite permettre l'accès des confrères à des services fournis par des opérateurs extérieurs tels que :

- Espaces disques à disposition privative des cabinets
- Accès à la visioconférence
- Accès direct aux greffes et à des services de signalement des incidents pour les sociétés auditées

Enfin, parallèlement à cette refonte de notre portail, la CNCC prépare l'accès de tous les Commissaires aux comptes, dès 2005, à la signature électronique de documents, mais aussi à l'horodatage des documents et à leur archivage sécurisé.



Cet investissement important, réalisé avec la collaboration des compagnies régionales, dotera notre profession, dès la fin 2004, d'un outil performant au service des professionnels qui veulent utiliser pleinement les technologies du XXI^{ème} siècle.

ALAIN ROUX

Elections de la moitié du Conseil Régional

- Conformément à l'article 31, alinéa 2 du décret du 12 août 1969, des élections auront lieu dans quelques jours pour le renouvellement de la moitié des membres du Conseil Régional.
- Le 1^{er} tour aura lieu le 16 octobre 2004 et le second tour, le cas échéant, le 16 novembre 2004.
- 5 conseillers sortants sont rééligibles : Madame Laurence BERNARD, Messieurs Daniel CECCALDI, Didier DEGRAEUWE, Michel JOLY et Gilbert MICHEL et deux conseillers sortants ne sont pas rééligibles : Messieurs Guy BURNICHON et Alain ROUX.
- Au plus tard, le 1^{er} septembre, la Compagnie Régionale adressera aux membres un courrier les avisant de la date des élections. Les déclarations de candidature devront parvenir au siège de la Compagnie, au plus tard le 16 septembre 2004, **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.**
- Sont électeurs et éligibles, les personnes physiques, membres de la Compagnie Régionale de Lyon et **à jour de leurs cotisations professionnelles.**

VITE LU

COMMISSION REGIONALE D'INSCRIPTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La prochaine réunion aura lieu le lundi 7 juin 2004. Les dossiers devront parvenir à la Compagnie, au plus tard, le 6 mai 2004.

DEMI-JOURNÉE TECHNIQUE DESTINÉE AUX CONTRÔLEURS

Le 28 septembre 2004 à partir de 14 heures (contrôleurs ERA)
Le 12 octobre 2004 à partir de 9h (contrôleurs EPRA)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004

Elle aura lieu le jeudi 21 octobre 2004 à l'Abbaye de Collonges, en présence de Michel Tudel, Président de la Compagnie Nationale.

SÉMINAIRE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX INSCRITS

Il aura lieu les 15 et 16 novembre 2004, à l'Hôtel Mercure Perrache.

HABILITATION DES MAÎTRES DE STAGE

La prochaine session du Conseil Régional aura lieu le 7 juillet 2004. Les demandes d'habilitation devront parvenir à la Compagnie, au plus tard, le 1^{er} juillet 2004.

PRESTATION DE SERMENT

24 CONFRÈRES, INSCRITS À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON AU COURS DE L'ANNÉE 2003, ONT PRÊTÉ SERMENT LE LUNDI 22 MARS DERNIER, "DE REMPLIR LES DEVOIRS DE LEUR PROFESSION AVEC HONNEUR ET PROBITÉ ET DE RESPECTER ET DE FAIRE RESPECTER LES LOIS" (ART L 225-223 DU CODE DE COMMERCE).

Cette cérémonie s'est déroulée à la Cour d'Appel de Lyon au cours d'une audience solennelle, présidée par Monsieur Pierre VITTAZ, Premier Président de la Cour d'Appel de Lyon, et sur les réquisitions de Monsieur François FALLETTI, Procureur Général.

Les allocutions du Président de la Compagnie Régionale, du Procureur Général et du Président Vittaz ont mis l'accent sur l'indépendance et sur l'apparence d'indépendance du Commissaire aux Comptes ainsi que sur les relations de notre profession avec l'autorité judiciaire. Une réception offerte par la Compagnie dans la salle des pas perdus de la Cour d'Appel a clôturé cette prestation de serment.



Pierre AHIZI, Jean-Philippe BELKACEM, Franck BIRON, Jean-Sébastien BLANC, Philippe BONNEPART, Jean-François BOURRIN, Clément CHABOUD, Hubert COUDREUSE, Jean-Paul DEPY, Stéphane DOMINE, Olivier EMONARD, Raphaël GARCIN, Jean MARCELLI, Laurent RIVIER, Pierre-Yves SERIS, Guy VILLEMAGNE et Christophe ZAEGEL.

ONT PRÊTÉ SERMENT

M^{mes} Eveline BOUCARUT, Danièle CHEMARIN LEPLAT, Agnès GOULERET CORRADO, Nathalie LORENZO CASQUET, Florence RENAUD et Nathalie SALLARD et M^s Pierrick AGNESE, Aka

ATTENTION !

LA DATE LIMITE DE PRODUCTION DES DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ 2003 EST FIXÉE AU 31 JUILLET 2004.

Nous vous rappelons que, depuis plusieurs mois, vous avez la possibilité de saisir vos déclarations d'activité au "fil de l'eau" sur L'EXTRANET. La date limite de transmission des déclarations d'activité a donc été avancée cette année au **31 juillet 2004**.

Nous vous recommandons de saisir vos déclarations d'activité 2003 sur l'Extranet. Près des 2/3 des confrères ont produit leurs déclarations d'activité 2002 par ce canal. Cette année encore, les déclarations d'activité papier ne seront adressées aux confrères que sur demande écrite des intéressés, adressée au plus tard, le **30 juin 2004**.

Nous vous rappelons qu'une assistance téléphonique vous est proposée par la Compagnie Régionale, en cas de problème rencontré dans la saisie de vos déclarations d'activité. Vous pouvez contacter le secrétariat de la Compagnie : Patricia Bessard au 04 72 60 26 26 pour bénéficier de cette assistance. Et, sur rendez-vous, vous avez aussi la possibilité de saisir vos déclarations d'activité au siège de la Compagnie Régionale qui mettra à votre disposition un poste de saisie.

REPLISSAGE DES DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ :

La Commission Régionale article 66 attire l'attention des confrères sur les insuffisances constatées au niveau du remplissage des déclarations d'activité :

→ Anomalies le plus souvent constatées

■ La rubrique "soumis à l'article 120" ; la case "non" est cochée alors que c'est la case "oui" qui, pour un grand nombre de cas, devrait l'être. De ce fait, la fourchette du barème n'est pas renseignée.

→ Insuffisances de renseignements

- Nom du signataire en cas de co-commissariat personne morale (informations à compléter sur la déclaration d'activité et non sur le mandat)
- En cas de co-commissariat : nombre d'heures et honoraires non complétés
- Nom du suppléant en cas de co-commissariat
- Les rubriques que comporte "exercice mission" ne sont pas complétées et notamment celle sur l'alerte.

La 13^{ème} Université d'Été de la Compagnie Régionale de Lyon

Elle aura lieu comme chaque année au centre de réunions de Champfleuri, le vendredi 10 septembre 2004. Les sept thèmes retenus cette année sont :

- Evolution de la pratique du commissariat aux comptes dans le cadre de la LSF,
- Rapport général et justification de l'appréciation de l'opinion,
- Traitement des actifs immobilisés IFRS et PCG,
- Gérer la déclaration de la direction,
- La pratique des extractions de fichiers,
- Utilisation de la nouvelle version Extranet,
- Traitement des passifs PCG et IFRS.

Les bulletins d'inscription à cette journée vous seront adressés dans le courant du mois de juin prochain.

ACTIVITE DE VOTRE COMPAGNIE

JANVIER À AVRIL 2004

JANVIER

- 6 ■ Réunion du Bureau.
- 7 ■ Réunion du Groupe de travail Avocats/Commissaires aux Comptes à l'Ordre des Avocats – M^{me} Laurence BERNARD et M^r Jean BACHELET et Gilbert MICHEL.
- 7 8 9 ■ Séminaire «Actuel 2003» pour les contrôleurs de l'Examen Régional d'Activité, animé par M^r Didier PREUD'HOMME, animateur de la CNCC.
- 7 ■ Comité de pilotage du Bureau du Futur – M^r Philippe ROUX.
- 9 ■ Réception offerte par le Conseil régional Rhône-Alpes et le Conseil Economique et social régional Rhône-Alpes à l'occasion des vœux du Nouvel An - M^r Jean BACHELET.
- 12 ■ Dîner officiel organisé par le Tribunal de Commerce de Lyon à l'occasion de l'installation du Président Philippe Grillot - M^r Jean BACHELET.
- 13 ■ Réunion «5 à 7» à l'hôtel Hilton, organisée conjointement avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes sur le thème «I- Annexe – II- Rapport/Contrôle interne» animée par M^{me} Laurence CROPSAL et M^r Alain ROUX.
- 14 ■ Audience Solennelle de rentrée du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse - M^r Frédéric MARIE.
- 15 ■ Réception offerte par la Préfecture du Rhône et le Conseil Général du Rhône à l'occasion des vœux du Nouvel An - M^r Jean BACHELET.
- 16 ■ Soirée de présentation des vœux de EURONEX - M^r Jean BACHELET.
- 16 ■ Réunion sur la Prévention des Difficultés des Entreprises – M^r Gilbert MICHEL.
- 19 ■ Présentation de la loi de finances 2004 organisée par la Chambre des Notaires du Rhône, le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre-Est et l'Ordre des Avocats de Lyon - M^r Jean BACHELET.
- 19 ■ Cérémonie de présentation des vœux de la profession du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes - M^r Jean BACHELET.
- 20 ■ Dîner annuel de la Chambre des Notaires du Rhône – M^r Jean BACHELET.
- 22 ■ Assemblée Générale de la Compagnie des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel - M^r Jean BACHELET.
- 26 ■ Déjeuner réunion sur la Prévention des difficultés des entreprises – M^r Jean BACHELET et Gilbert MICHEL.
- 27 ■ Présentation des vœux de la CGPME - M^r Jean BACHELET.

FEVRIER

- 6 ■ Assises Nationales au CNIT à Paris.
- 7 ■ Conférence-débat organisée par la MST Audit et Gestion de l'Université Lyon II sur le thème «La finance : métier à risque ou d'avenir ?» - M^r Jean-Pierre GROUSSON.
- 9 ■ Déjeuner réunion sur la Prévention des Difficultés des Entreprises – M^r Gilbert MICHEL.
- 18 ■ Comité de pilotage du Bureau du Futur – M^r Philippe ROUX.
- 19 ■ Réunion du Bureau.
- 23 ■ Assemblée Générale de l'AFEC - M^r Jean BACHELET.
- 24 ■ Réunion-déjeuner avec le Président de la CGPME : M^r François TURCAS – M^r Jean BACHELET et Guy BURNICHON.
- 27 ■ Réunion-déjeuner avec le Directeur Régional de l'Enseignement Catholique – M^r Jean BACHELET.

MARS

- 1 ■ Réunion déjeuner avec les Gendarmes du Parquet Financier.
- 2 ■ Conférence-débat organisée par la Banque de France, sur le thème «Les entreprises en Rhône-Alpes premier bilan 2003 – perspectives 2004», dans un salon de l'Hôtel de ville de Lyon - M^r Jean BACHELET.
- 3 ■ Réunion du Groupe de travail Avocats/Commissaires aux Comptes à l'Ordre des Avocats – M^r Jean BACHELET et Alain ROUX.

- 5 ■ Cérémonie de remise des diplômes de 3^{ème} cycle de l'IAE de Lyon - M^r Jean BACHELET.
- 8 ■ Conférence organisée par le Groupe Paris-Lyon sur le thème «Chef d'Orchestre, un métier, une vocation» - M^r Daniel CECCALDI.
- 9 ■ Comité Paritaire des Assurances à l'Automobile Club de France – M^r Jean BACHELET.
- 15 ■ Assemblée Générale du CNEC] et Colloque sur le thème «L'expert comptable judiciaire et la rupture de la vie commune» au Cercle de l'Union - M^r Jean BACHELET.
- 15 ■ Comité de pilotage du Bureau du Futur – M^r Philippe ROUX.
- 15 ■ Réunion de la Commission Régionale d'Inscription.
- 16 ■ Réunion avec les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes de Lyon et le Conseil Régional de la Compagnie.
- 16 ■ Réunion du Bureau.
- 22 ■ Cérémonie officielle de prestation de serment des Commissaires aux Comptes inscrits en 2003, à la Cour d'Appel de Lyon.
- 23 ■ Déjeuner réunion sur la Prévention des Difficultés des Entreprises – M^r Gilbert MICHEL.
- 26 ■ Réunion du Groupe de travail Avocats/Commissaires aux Comptes à l'Ordre des Avocats de Saint-Etienne – M^r Jean BACHELET et Didier DEGRAEUWE.
- 29 ■ Réunion «5 à 7» à l'hôtel de Lyon Métropole, sur le thème «Audit en milieu informatique» animée par M^r Thierry CLAPPIER.
- 30 ■ Comité régional EPRA.
- 30 ■ Commission Régionale ERA.
- Conférence-débat organisée par Lyon Place Financière et Tertiaire sur le thème «Vivre avec la Finance comment la comprendre ? Comment l'acclimater ? Comment l'utiliser ?» – M^r Daniel CECCALDI.

AVRIL

- 5 ■ Réunion «5 à 7» à l'hôtel de Lyon Métropole, sur les thèmes suivants : «Le rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président sur le Contrôle Interne» et «La justification de l'appréciation des Commissaires aux Comptes dans le rapport général» animée par M^r Jacques FOURNIER.
- 6 ■ Réunion du Conseil Régional.
- 14 ■ Réunion du Bureau.
- 16 ■ Réunion des Contrôleurs sur pièces au siège de la Compagnie Régionale.
- 19 ■ Cocktail organisé à l'occasion de l'inscription en qualité d'expert sur la liste nationale dressé par la Cour de Cassation de M^r Jacques Loeb – M^r Daniel PATOUILLARD.
- 19 ■ Réunion du Comité de Pilotage du Bureau du Futur – M^r Philippe ROUX.
- 20 ■ Déjeuner-réunion sur la Prévention des Difficultés des Entreprises – M^r Gilbert MICHEL.
- 23 ■ Remise des insignes de Docteur Honoris Causa de l'Université Jean Moulin Lyon III à son Excellence Monsieur Blaise Campaoré, Président du Burkina Faso – M^r Jean BACHELET.
- 28 ■ Soirée de la Confédération Nationale des Administrateurs de Biens à la Chapelle de la Trinité – M^r Jean BACHELET.
- 27 ■ Réunion «5 à 7» décentralisée à Saint-Etienne, sur les thèmes suivants : «Le rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président sur le Contrôle Interne» et «La justification de l'appréciation des Commissaires aux Comptes dans le rapport général» animée par M^{me} Laurence CROPSAL et M^r Daniel CECCALDI.
- 27 ■ Audience solennelle d'installation de Monsieur Pierre Garbit au Tribunal de Grande Instance de Lyon – M^r Jean BACHELET.
- 29 ■ Dîner annuel des Huissiers de justice du Rhône – M^r Jean BACHELET.
- 30 ■ Les vendredis de la Bourse sur le thème «Propriété industrielle : de nouvelles opportunités pour les entreprises» – M^r Daniel CECCALDI.

NOUVEAUX INSCRITS À LA COMMISSION RÉGIONALE D'INSCRIPTION DU 15 MARS 2004 :

RHONE

Mesdames Joëlle BOEHM AMAR et Françoise MECHIN et Messieurs Frédéric BOUQUOT, Jean-Pierre BUISSON, Edouard CORNUT-CHAUVIN, Hervé DURAND, Nicolas DE GARILHE, Christophe SCHOTT et Emmanuel SQUINABOL

LOIRE

Monsieur Jean-Luc DESPRES

DEUILS

Nous avons appris le décès de nos confrères, Maurice CHARBIT, commissaire aux comptes à Lyon depuis 1994 (décédé le 5 février 2004) et Robert SERMAND, commissaire aux comptes à Lyon depuis 1993 (décédé le 2 janvier 2004). A leur famille et à leurs amis, la Compagnie exprime toute sa sympathie.